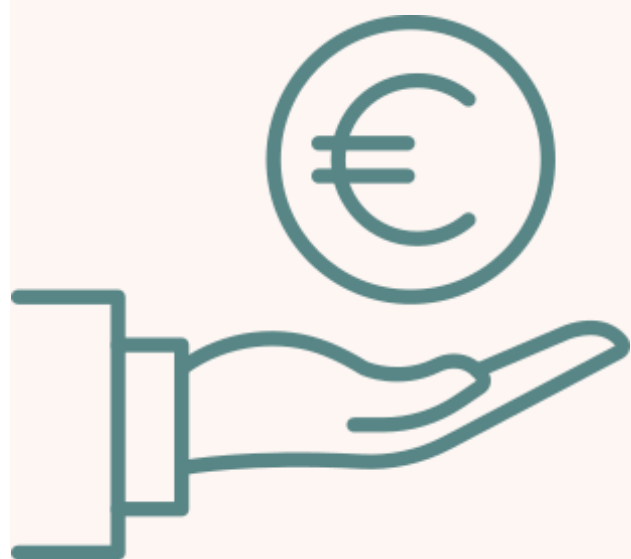


RÉSOLUTION N°10

FIXATION DES COTISATIONS 2022



Cotisation enfant :
2€

Personne morale :
100€

Cotisation adulte :
20€ minimum

Cotisation
offerte au conjoint
d'un adhérent

Vos adhésions renforcent notre action car elles financent à parts égales la
caisse de solidarité et le SAPAD.